

la cause de la hausse des prix c'est la spéculation qui se pratique aujourd'hui. Je puise largement dans cette déclaration du premier ministre puisqu'elle renferme un exposé de politique pour 1946 et, cela va de soi, un exposé du programme que le Gouvernement a promis de mettre en œuvre pendant l'après-guerre afin de prévenir la hausse injustifiée des prix. Je poursuis donc :

Le Gouvernement a aboli les régies aussi rapidement que possible. Toutefois, il s'est efforcé d'éviter les dangers évidents auxquels l'aurait exposé une suppression trop hâtive et malavisée de régies encore nécessaires. Nous poursuivrons le travail de rajustement tant que toutes les régies du temps de crise ne seront pas disparues.

Et plus loin encore :

Néanmoins, nous sommes encore menacés de l'inflation qui, si elle n'est enrayée, provoquera la hausse vertigineuse des prix et, en général, du coût de la vie.

Et plus loin :

La hausse verticale des prix et du coût de la vie est un désastre qu'il faut prévenir non seulement à cause des injustices et des souffrances qui en résulteraient, mais parce qu'elle empêcherait le retour à une saine économie du temps de paix. L'inflation préparerait les voies à une grave crise économique.

Voilà précisément, j'en suis parfaitement sûr, les résultats du programme d'abandon des régies du Gouvernement. On a préparé les voies à une crise économique et la population, émue par l'anxiété qui règne un peu partout au pays, redoute le sort que l'avenir lui réserve. Le danger existe toujours et le Gouvernement se doit de prendre des dispositions immédiates en vue d'y parer.

M. GIBSON (Comox-Alberni) : Je me demande quels sujets vous et vos collègues discuteriez si vous ne pouviez parler d'inflation et de crise économique ?

M. IRVINE : De vous.

M. McCULLOUGH (Assiniboia) : Je cite un autre passage de l'exposé du premier ministre :

Rien ne restreindrait davantage un accroissement durable de la production et de l'embauchage qu'une hausse verticale des prix qui réduirait la demande au niveau actuel des approvisionnements restreints.

Par conséquent, le premier ministre même a compris que la suppression des régies comportait un danger si elle avait lieu avant que la production ne puisse répondre à la demande refoulée du public. A la fin de la déclaration, parlant du programme de suppression des régies, le premier ministre signale que l'objet en est de protéger les salaires et les économies du temps de guerre. A mon sens, le Gouvernement, eût-il volé l'argent dans le gousset du contribuable, enlevé aux anciens combattants

[M. McCullough (Assiniboia).]

les économies destinées à leur rétablissement, pour remettre cet argent aux gros capitalistes, n'eût pu mieux y parvenir qu'en permettant aux spéculateurs de profiter de la crise, comme en ce moment.

Avant le dîner, l'honorable représentant de Cartier (M. Hartt), portant la parole au sujet de la présente résolution, a demandé si notre groupe favoriserait la régie des prix à l'égard des produits agricoles. Comme l'honorable député habite la ville, il ne sait peut-être pas que les prix des cultivateurs sont assujettis à la régie. Cependant, je parle en ma qualité de cultivateur de l'Ouest et au nom de mes commettants et des autres cultivateurs de l'Ouest qui envisagent la situation comme moi. On ne devrait pas exiger du cultivateur de l'Ouest qu'il soit, à ses dépens, le pilier de l'économie canadienne. C'est ce qui est arrivé durant la guerre.

Le cultivateur de l'Ouest n'est pas exigeant. Il ne veut rien d'excessif, mais réclame un prix équitable. Il désire que les Canadiens et les peuples de tout l'univers obtiennent les vivres à un prix raisonnable. Nous n'avons demandé ni les prix élevés ni la suppression des régies mais la parité, car nous estimons qu'une part équitable du revenu national nous revient de droit.

Nous n'avons jamais préconisé l'abolition de la réglementation à l'égard des céréales secondaires et du blé dans l'Ouest. Depuis vingt-cinq ans, tous les groupements de cultivateurs sérieux dans cette région réclament des prix garantis et des marchés à longue échéance, afin d'assurer la stabilité des produits agricole. Depuis mon entrée à la Chambre, je me suis toujours demandé pourquoi le Gouvernement jugeait bon de laisser entr'ouverte la porte de la Bourse des céréales de Winnipeg et d'autoriser, à l'égard du seigle, les livraisons à terme. La réponse, c'est la débâcle qui a suivi la vente des céréales secondaires sur le marché. Personne ne m'a écrit pour demander la réouverture de la Bourse des céréales de Winnipeg. Au lieu d'instituer le comité projeté, il vaudrait mieux fermer à tout jamais cette maison de jeu, car ce repaire de voleurs qui, depuis plusieurs années, spéculent sur les produits agricoles, ternit la démocratie canadienne.

Tout récemment, alors qu'il donnait la réplique au chef de la C.C.F., le chef de l'opposition a déclaré que lui-même et son parti favorisent l'écoulement du blé sur le marché libre et aussi par l'entremise de la Commission du blé. Durant les deux années agricoles où les cultivateurs ont pu écouler leur blé sur le marché et par l'entremise de la Commission du blé, la moyenne à Winnipeg est tombée à 50.38c. en 1938-1939 et à 51¼c. en 1939-1940.